L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 31 MARS 1862.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. MARRY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, LUNDI MATIN, 31 MARS.

ABONNÉS A LA SEMAINE.—On s'abonne avec les porteurs à raison de 25 cents par semaine.

☞ On trouvera plusieurs avis français à la dernière colonne de la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin, sur la Levée, au pied de la rue St-Louis, [illegible] en cuivre, avec tuyaux, [illegible] etc.

Par Francis Fernandez, à la Bourse des Négociants, [illegible].

LA CONCURRENCE.

La question de la boucherie est une question [illegible] [illegible] compliquée qui ne se résout pas d'un [illegible] de plume, comme on peut s'en apercevoir par les résultats qu'a produits l'adoption d'un tarif pour les articles nécessaires à la consommation. La cherté exorbitante de la viande et du pain devenait un danger pour la classe pauvre [illegible] [illegible]. [illegible]

[illegible]

Le prix du pain, il est vrai, augmente, bien que beaucoup de boulangers persistent à [illegible] [illegible]. Quant à la viande, il n'y a un en gros [illegible]; du moins, cette classe [illegible] qui peuvent acheter de grandes quantités à la fois; les petites familles continuent à souffrir comme par le passé. [illegible]

Nous conseillons aux maréchaux-prévôts de faire subir à leur tarif quelques modifications dans le sens des suggestions que nous prendrons la liberté de leur soumettre. [illegible]

[illegible]

Ce moyen peut être mis en œuvre, ce qui [illegible] [illegible]

Si le moyen de la concurrence est utile pour ce qui concerne le gros, il n'est pas moins bon pour le détail. L'empereur Napoléon a rendu à Paris le commerce de la boucherie complètement libre; puis, pour forcer les bouchers à baisser leurs prix, il a imaginé de faire débiter à des prix très bas dans les halles des animaux par quartier. [illegible]

Quant aux objets qu'il faut importer en violant le blocus, c'est une malédiction de les tarifer. [illegible] [illegible]

MODIFICATION DU TARIF DE VIVRES.—Nous publions dans nos colonnes un nouveau tarif des vivres qui est applicable à partir d'aujourd'hui. Il contient des modifications importantes pour les prix de la viande, de la farine, du pain et du riz. [illegible]

NOUVELLES DE PENSACOLA.—Nous avons reçu hier, l'*Observer* de Pensacola, du 22 mars. Il ne contient pas beaucoup de nouvelles. [illegible]

BEAU RETOUR.—Le vapeur Miami Virginia [illegible]

—Le Président Davis, dit une correspondance [illegible] de Richmond, [illegible]

GRAND BRUIT POUR PEU D'EFFET.—On dit que l'ennemi a lancé 3,500 bombes ou boulets [illegible] l'île No 10 [illegible]

DÉSAPPOINTEMENT DES COCKNEYS DE NEW-YORK.—Le correspondant de l'*Express* de [illegible] [illegible]

Par le Télégraphe.

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES A L'ABEILLE.

Dépêches de Samedi.

De Richmond.

Richmond, 29 mars.—Le président a envoyé un message au Congrès demandant le rappel de toutes les lois militaires actuelles et établissant en leur lieu le système de la conscription. Il recommande aussi l'adoption d'une loi soumettant au service militaire tous les citoyens âgés de 18 à trente-cinq ans. Le débat à ce sujet a été fort animé au Sénat. Wigfall a parlé en faveur de ces mesures et Oldham contre.

D'Augusta.

Augusta, 28 mars.—Le Savannah *Republican* de ce matin dit que, samedi dernier, une canonnière fédérale, dépêchée de St Augustin à New-Smyrna, en Floride, a envoyé deux barges portant cinquante-deux hommes pour attaquer nos troupes. Le capitaine Owens, avec trente hommes de cavalerie, ouvrit un feu terrible sur les barges, tua quarante Fédéraux, en blessa mortellement deux et en fit un prisonnier. Il n'y en eut que neuf qui échappèrent. Le nègre pilote qui avait fait entrer les barges a été pris et pendu. Les Yankees envoyèrent un pavillon de trève pour obtenir d'enterrer leurs morts. On le leur permit, à condition qu'ils rendraient les nègres volés par eux. Ils y consentirent et en livrèrent sept.

De Charleston.

Charleston, 27 mars.—Le 21 de ce mois, cinq steamers se sont approchés de Washington, Caroline du Nord, et ont débarqué cent Yankees, qui ont passé à travers la ville en jouant "Yankee Doodle," ont arboré leur drapeau sur la Maison de Cour, et ont détruit des caissons d'artillerie et une canonnière non encore terminée, et qui se trouvait sur le chantier. Le peuple de la ville a gardé un morne et sombre silence. En se voyant, les Yankees sont repartis désappointés, disent-ils, de n'avoir pas trouvé d'unionistes. Leurs officiers ont dit qu'ils attendaient 20,000 hommes de renforts et qu'ils marcheraient sur Raleigh.

Hier soir, le général Evans a envoyé un détachement d'éclaireurs reconnaître les positions de l'ennemi à Edesto Island, au-dessous de Charleston. A trois heures, ce matin, ils ont rencontré les avant-postes yankees, et une escarmouche s'est engagée. Nous en avons tué un, blessé un et bâillonné vingt-un prisonniers. Un Carolinien a été blessé.

Ce qui précède est officiel.

Les journaux du Nord du 25 disent que la flotte à mortiers, consistant en vingt-un gros bateaux, huit steamers et un transport, sous le commandement du commodore Porter, est partie de Key-West pour venir attaquer la Nouvelle-Orléans par le lac Pontchartrain.

Le London *Times* pense que les victoires des Yankees ouvriront une voie de conciliation et amèneront une séparation pacifique. A la nouvelle de la prise de Nashville, le coton a haussé d'un demi penny à Liverpool.

Le *Sumter* est toujours à Gibraltar, surveillé par la *Tuscarora*.

DÉPÊCHES DE NUIT.

De Richmond.

CONGRESSIONNEL.

Richmond, 29 mars—Le sénat et la chambre des représentants ont passé une résolution à l'effet de nommer un comité spécial de 13 membres, qui seront chargés de préparer un bill pour la mise à exécution du système de conscription recommandé par le Président, et aussi pour le développement des ressources générales de la Confédération.

Samedi, sept traîtres du comté de Mathews (Virg.) ont été amenés à Richmond.

Le Président a proclamé la loi martiale pour les comtés de Greenbrier, Pocahontas, Alleghany, Monroe, Mercier, Raleigh Fayette, Nicholas et Randolph (Virg.)

Heath est chargé de l'exécution de la loi.

Nous empruntons au *Picayune* les dépêches suivantes, prises par l'agent de ce journal dans une feuille de Louisville :

Les nouvelles d'Europe disent qu'il y a eu un important débat à la chambre des Communes, sur le blocus fédéral. M. Gregory a dénoncé le blocus et exprimé de fortes sympathies pour le Sud. Sir James Ferguson presse le gouvernement d'intervenir. L'avocat général, au contraire, s'oppose énergiquement à toute intervention. Le *Times* de Londres s'amuse à jeter de l'eau froide sur les succès des Fédéraux dans le Tennessee.

L'équipage du corsaire *Beauregard* a été envoyé au fort Warren.

L'opinion dominante à Washington, est que la dépense fédérale dirigée à la Nouvelle-Orléans, attendu que les derniers avis parlaient de l'attaque de la flotte à mortiers aux Rigolets.

Une grande flotte de steamers est arrivée de Cumberland à Louisville, samedi dernier.

Un steamer du Tennessee est arrivé à Evansville avec 500 malades yankees.

Le *Journal* de Louisville a publié un violent article contre le *Times* de Londres, qui insiste sur la nécessité d'une prompte cessation d'hostilités entre le Nord et le Sud.

Andrew Johnson, gouverneur fédéral dans le Tennessee, promet au peuple de cet Etat une pleine et complète amnistie, pourvu qu'il jure fidélité au gouvernement des Etats-Unis. Johnson agit dictatorialement dans la nomination des officiers.

NOUVELLES DE L'ILE AUX VAISSEAUX.—Le steamer *Robert Watson*, parti du lac Pontchartrain est arrivé à Mobile après divers retards causés par une chasse que lui a donnée la canonnière fédérale *New London*, avant son engagement avec l'*Oregon*. Quand le *Watson* a passé à Biloxi, il y avait 26 voiles à l'Ile aux Vaisseaux. Il n'en est resté que sept, les autres étant parties pour l'île au Breton, à ce qu'on suppose.

LE STEAMER NASHVILLE—Une lettre adressée de Wilmington à un journal de Mobile, dit que le *Nashville* avait pris la mer avant l'arrivée des fédéraux à Beaufort et qu'on entendra avant peu parler de lui.

DÉSINTÉRESSEMENT ET PATRIOTISME.—Le 4me régiment de l'Alabama s'est réengagé dans l'armée du Potomac pour toute la guerre, sans vouloir se prévaloir de la prime de $50 et de son droit à un congé. Les membres de ce corps disent qu'ils [illegible].

L'*Appeal* de Memphis a publié, à propos de l'île No 10, une correspondance qui rectifie beaucoup d'erreurs et qui nous inspire beaucoup de confiance dans les moyens de défense à la disposition de nos troupes. Bien que nous n'ayons plus que de l'artillerie sur ce point, nous croyons qu'il peut nous être conservé et qu'il nous sera conservé en effet si le mouvement présumé de Van Dorn, dont les forces sont déjà à Pocahontas, dit-on, peut être opéré avant l'évacuation de l'île. Voici la conclusion de cette correspondance, conclusion que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Toutes les lignes de l'île sont défendues par des batteries qui empêchent l'ennemi de traverser en force. Le passage de quelque nombre de troupes que ce soit, en bateaux plats ou en radeaux, est simplement absurde. Ces sortes d'embarcations sont ingouvernables ou à peu près. On ne peut les construire à l'insu de nos régiments, et si on voulait le faire, le commodore Hollins aurait soin d'interrompre le travail.

Quant aux subsistances, aux approvisionnements, aux munitions, tout cela y est en grande abondance. Il est facile de transporter tous les articles de nécessité de Tiptonville, dont l'île est éloignée seulement de quatre milles, trajet facilité par une bonne route en plaine.

Tout le monde convient que l'attaque de l'ennemi était une farce, car après avoir lancé des bombes pendant 240 heures, il n'a pu obtenir d'autre résultat que celui-ci : Dépense de 3000 bombes de 13 pouces, 100,000 livres de poudre, sans avoir atteint le parapet d'une batterie, ou touché un magasin, sans avoir détruit une seule maison, ou démonté une seule pièce, blessé un seul individu ou causé un *cent* de dommage. Ses trois canonnières ont tonné pendant cinq heures et n'ont tué qu'un homme de notre côté. Nous devons donc être pleins de confiance.

On a dit que nos communications avec Tiptonville pouvaient être coupées. Cela n'est pas à craindre, ou du moins nos communications sont libres jusqu'à présent. Tous les transports, chargés d'approvisionnements, sont convoyés par des canonnières à Tiptonville, où ils déchargent en sûreté et d'où ils reviennent sans obstacle. Deux pièces de 24 ont été mises en position par l'ennemi au-dessous de Tiptonville, mais après avoir reçu une bonne brossée de la part du capitaine Carter, de la brigade du général Polk, il y a quelques jours, il s'est décidé à garder le silence.

CHRONIQUE LOCALE.

Les Bureaux des Maréchaux-Prévots.—Nos lecteurs, et particulièrement ceux du second District, voudront bien se rappeler que le [illegible]

[illegible]

Une nouvelle tâche pour les maréchaux-prévôts.—[illegible]

posséder. Nos pères ont vu que derrière cette bande serviles lorsque l'Anglais envahit notre Etat, [illegible]

Les Maréchaux-Prévots à bout de patience.—Non, je ne fermerai pas mon cabaret à huit heures du soir, dut-on dire un jour, un homme de mauvaise humeur. [illegible]

"Le premier qui vit un chameau
Fuyait à cet objet nouveau;
Le second approcha, le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
L'accoutumance ainsi nous rend tout familier:
Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue,
Quand on vient à la continue."

[illegible]

Ordre des maréchaux-prévôts.—Un ordre des maréchaux-prévôts, que nous publions aujourd'hui, interdit expressément les maisons de jeu, et prescrit de fermer à huit heures précises du soir les clubs, boutiques, salons d'huîtres et tous les magasins, sauf les pharmacies.

Légion française.—La cinquième compagnie du premier régiment de la brigade française, capitaine Grabert, [illegible]

Arrivée et départ de troupes.—Le steamer *J. L. Hodge* est arrivé samedi en ville, de Grand Ecore, ayant à bord les Ellis Guards, belle compagnie de [illegible]

Enquêtes du Coroner.—Dans la journée de samedi, le coroner a fait la levée des corps de Thomas Brinkley, George Walsh et d'une personne qu'on suppose être G. H. Millbank. [illegible]

Incendies.—Dans la journée de samedi, un commencement d'incendie a eu lieu dans une cabine de la rue Jackson, non loin de la rue Rousseau. [illegible]

PAROISSE LAFOURCHE.—Nous lisons dans l'*Union* de Lafourche :

Le bayou a momentanément baissé d'environ deux pouces, par suite d'une crevasse qui s'est faite, mardi soir, sur la rive gauche, habitation Mathews, entre Raceland et Lockport. Des travailleurs ont de suite été mis à l'œuvre. Malgré le courant, le vent et une ouverture d'environ soixante pieds, on est parvenu à boucher la crevasse jeudi matin, et le bayou a repris son niveau.

Il était depuis longtemps question d'abattre cette hideuse construction qui servait de marché et que surmontait une espèce de grenier, de pigeonnier, où nos autorités communales débattaient nos affaires de famille. Ce que la municipalité hésitait à faire, le feu s'en est chargé, et dimanche dernier il a fait table rase de ce bizarre monument public.

Vers quatre heures, le feu se déclara par l'imprudence de quelques gamins—ont âge est sans pitié!—qui se chauffaient à un feu largement approvisionné dans le poêle servant, le matin, à tenir chaud le café des habitués. Le tuyau creva, et, sous l'excitation d'un vent violent, les flammes eurent bientôt embrasé la charpente et la toiture. Le hangar de la pompe fut attaqué, et ce n'est que grâce à la célérité de nos braves pompiers que l'on put sauver la pompe à incendie.

Fort heureusement le vent soufflait du nord dans la direction de la Maison de Cour, et bien que quelques maisons du voisinage aient inspiré un instant des inquiétudes, et que le feu ait pris une ou deux fois à des bardeaux, il n'y a eu aucun autre sinistre à déplorer. L'activité déployée par les pompiers, quelques citoyens dévoués et les dragons du capitaine A. Cage, accourus de leur campement, ont arrêté la propagation du feu et sauvé notre petite ville du sort terrible qui l'eût frappée si le vent fût venu à tourner un seul moment.

Il ne reste de l'édifice que les piliers en briques et la potence noircie qui soutient la cloche du couvre-feu et se dresse noire et solitaire au-dessus des ruines.

Maintenant que l'incendie a accompli son œuvre, nous espérons que l'on profitera de l'occasion pour changer la place du marché, et que de l'emplacement actuel on fera dans la bonne idée de faire une sorte de place d'armes en avant de la Maison de Cour. Cette idée si naturelle est venue depuis longtemps à tout le monde, et sera approuvée par toute la communauté.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 29 mars 1862.

COTON—Nous n'avons aucune opération à mentionner.

TABAC—Il n'a rien été annoncé.

SUCRE—Les qualités inférieures sont abondantes, mais on recherche davantage les supérieures. Il ne s'est vendu que 400 boucauts, aux prix d'hier. Bon ordinaire, 2¼; fair à fully fair, 2½ @ 3; prime à choix, 3½ @ 4½; clarifié, 5½ le jaune, et 7½ le blanc.

MÉLASSE—Environ 400 barils, à 13½ @ 14cts la fermentée et 16½ cts la recuite.

MAIS—300 sacs de blanc ordinaire à $1 10; 400 de blanc prime à $1 15 et 300 à $1 25 le boisseau. [illegible]

SON—300 sacs ont été vendus à des conditions particulières.

(*Communiqué.*)

Régiment des Volontaires Français.

Jeudi dernier, la deuxième compagnie du deuxième régiment des Volontaires Français, quartier Lafayette, a voulu fêter sa formation. [illegible]

Décédé hier, 30 mars 1862, M. HUGUES FEDELCLAUX, à l'âge de 48 ans. Les parents et amis de sa famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu AUJOURD'HUI, à cinq heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Robertson et Ste Anne.

De la part de sa famille et de ses amis.

Décédé, samedi, 29 mars, à 6 heures du matin, à l'âge de 48 ans et 7 mois, CONRAD MENN, né en Suisse, et habitant cette ville depuis vingt ans.

Décédée, samedi, le 29 du courant, à 1 heure P. M. à l'âge de 7 mois, HENRIETTE MARIE LOUISE, fille de J. C. FLEISCHBEIN et d'ERNESTINE JASTRAM.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale Saint-Louis le JEUDI 3 avril 1862, à 7 heures et demie du matin, en mémoire de PHILIPPE AVEGNO Sr. Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont respectueusement invités à y assister.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 mars 1862.

Arrivés samedi et hier, 385 bœufs du Texas, 346 porcs et 8 veaux.

Vendus, 106 bœufs du Texas, 65 porcs, 64 veaux et 4 vaches laitières.

Stock restant à vendre, 225 bœufs du Texas, 490 porcs et 6 veaux.

PRIX :

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.

" " 2e qualité, " " 10 cts.

" " " par livre, 10 cts.

" " Inférieurs par tête $[illegible].

Porcs, par 100 livres, $[illegible].

AVIS AUX BOUCHERS.

TOUS les bouchers de la Nouvelle-Orléans sont invités à se rendre au local de M. Bernard Filibert, encoignure Tchoupitoulas et Nouvième, aujourd'hui 31 mars, à trois heures après-midi.

31mars—1 Nile-Orléans, 29 mars 1862.

ATTENTION.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan qui aura lieu lundi, 31 courant, 10 heures A. M. sur la Levée, en face de la rue St Louis, d'un jeu d'évaporateurs en cuivre, avec tuyaux, fontes, etc., ainsi qu'un lot de vieux cuivre, robinets etc.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI 3 avril 1862, à la demande générale, 2me et dernière représentation extraordinaire par les artistes réunis au Théâtre. 2me représentation de LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame en 5 actes, à grand spectacle, par C. Desnoyers.

Bureau des Maréchaux-Prévots.

I. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1862.

P. SOULÉ, H. M. SPOFFORD, CYPRIEN DUFOUR, H. D. OGDEN, E. TRÉPAGNIER.

31 mars—4f

Statistique Médicale.

Exploration d'après des résultats relatifs aux maladies chroniques et constitutionnelles, obtenus par le Dr MAILHE, rue des REMPARTS No 184, entre Ste Anne et Dumaine. [illegible]

DISSOLUTION.

A partir du 1er avril prochain, la société qui existait dans cette ville entre les soussignés, sous la raison de DAWSON & Co, cessera d'exister par limitation de contrat. [illegible]

JOHN DAWSON. E. BOISSEAU.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nile-Orléans, 29 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité n'allouera que quatre piastres ($4) par tonneau de fret [illegible]

GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

AVIS est donné aux planteurs et aux personnes qui donnent du fret au gouvernement, [illegible]

GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

DEMANDE DE MAISON.

On désire prendre à loyer une maison de bonne grandeur située dans la partie française de la ville ou dans le voisinage immédiat de la rue du Canal. [illegible] S'adresser à B. E. C., à ce bureau.

Mulet trouvé.

[illegible]

RÉGIMENT des NATIVE GUARDS

ORDRE SPÉCIAL No 3. Nile Orléans, 31 mars 1862.

Les officiers du régiment se réuniront ce soir, à 8 heures P. M. à la salle Economie rue des Ursulines—Affaires pressantes. Par ordre du Colonel F. LABATUT. HENRY REZOU, Adjudant Major.

Native Guards Company.—Les membres de cette compagnie se réuniront à leur caserne, rue Victoire entre Champs-Elysées et Français, MARDI, 1er avril, à 7 heures P. M. [illegible] P. A. DUHART, Secrétaire.

Mississippi Native Guards.—Tous les membres appartenant à cette compagnie sont requis de se trouver aujourd'hui LUNDI, rue Bagatelle, entre Craps et Goodchildren, No 267, pour affaires importantes. Par ordre du capitaine. E. L. HENRY, Secrétaire.

Young Native Creole Guards—ATTENTION!! Tous les membres de cette compagnie se réuniront chez le Capitaine, MARDI soir, à sept heures précises, pour recevoir des ordres supérieurs du Colonel. Soyez ponctuels! Par ordre du capitaine LUDGER BOGUILLE. MOISE DEPAS, 2me lieutenant.

Labatut Native Guards.—Attention!—Les membres de cette compagnie sont requis de se rendre à la caserne mardi 1er avril, à 7 heures P. M., tenue militaire, pour affaire de la plus haute importance. Par ordre du capitaine. J. REMY, 1er sergent.

Economy Native Guards. Attention. [illegible] BENJ. XAVIER, 2me lieutenant.

Crescent Native Guards. Attention! Attention!! [illegible] J. LEMOINE, sergent fourrier.

Meschacébé Native Guards—Attention!! Les membres de cette compagnie sont requis de se trouver au local de l'Institution Catholique, MARDI, premier avril 1862, [illegible] FLORVILLE GONZALES, 1er sergent.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'ÉDIFICE de la ligne, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Tèche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent cinquante-sept milles. [illegible]

A. M. GENTRY, Président. E. L. HERIOT, Ingénieur en chef.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à recevoir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs. [illegible] A. PEPIN, agent, 62, Canal.

VINS BLANCS—25 barils, Sauternes [illegible] AD. COUTURIE.

TARIF MODIFIÉ Par les Maréchaux Prévots.

Voici le tarif modifié par lequel doit être réglé, à partir de cette date jusqu'à ordre contraire, la vente des articles qui y sont mentionnés :

Bœuf sur pied.

1re qualité—ne devant pas excéder 12 cents par livre.
2me " 10
3me " 8

Bœuf en détail.

1re classe, comprenant le filet et les côtes, ne plus 20 cts.
2me " rond, culotte et chuck 12½
3me " cou, épaules et jambes 8

Porc.

Sur pied, gros, ne plus 11 cents.
Porc en gros [illegible]

Bacon.

[illegible]

Farine.

Extra, double, en gros, ne plus $17 le baril.
Superfine, en gros [illegible]

Pain.

1re qualité—sept onces par pain de 5 cts.
2me qualité [illegible]

Riz.

En gros, ne devant pas excéder 7½ par livre. En détail, 8.

Maïs.

En gros, ne devant pas excéder $1 30 par boisseau. En détail, $1 50.

Gru.

Ne devant pas excéder $1 50.

Foin, avoine et blé.

[illegible]

Sel.

Fin de Liverpool, en gros, pour 100 livres, ne devant pas excéder $4; en détail, ne devant pas excéder [illegible]

Les petits marchands de grains en détail, pourront demander une avance d'environ 25 pour cent sur les prix de gros.

Nile-Orléans, 29 mars 1862.

P. SOULÉ, H. M. SPOFFORD, CYPRIEN DUFOUR, H. D. OGDEN, E. TRÉPAGNIER.

Regimento Español.—Orden General No 7.—En cumplimiento de la orden No 16 del cuartel general de la Brigada, el Regimiento se reunirá el MIERCOLES 2 de abril, [illegible] El Coronel F. AVENDAÑO.

Brigata Europea.—Battaglione Guardia Italiana.—[illegible] J. B. DELLA VALLE, Ten. Aj. Mag.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nile-Orléans, 29 mars 1862.

AVIS est donné que M. JOHN T. MOORE, de la Bourse à coton Alabama, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Robin, est chargé [illegible] GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

INSTITUT FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES,

No 288, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur d'informer les familles et le public [illegible] A. F. WURTEMBERG.

Caches ou se perdu.

PERDU, de la rue St-Thomas au Marché-Français, [illegible]

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle-Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rum, [illegible] GAVINO LEDDA, Charretier de Merrains.

Bureau des Maréchaux-Prévots.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu. [illegible]

Par ordre du Bureau. E. TRÉPAGNIER, H. D. OGDEN, H. M. SPOFFORD, VICTOR BURTHE, CYPRIEN DUFOUR, PIERRE SOULÉ.

Au profit du Free Market et des Familles des Volontaires.

LOTERIE

D'UN excellent BILLARD d'amateur, [illegible] Cent Billets à $5.

Maîtresse de français.

ON demande une maîtresse de français pour aller enseigner dans un pensionnat à la campagne. S'adresser chez MM. Lebit, Charpentier & Co, rue de la Douane.

Demande d'ouvriers.

QUINZE bons ouvriers pour chaussures de femmes trouveront un emploi permanent en s'adressant au No 18, rue St Bernard, Troisième District. LAROSE & DENIAU.

On demande

UNE JEUNE DOMESTIQUE de l'âge de douze à treize ans, parlant les deux langues. S'adresser rue Gravier No 100.

Cigares de la Havane.

CINQUANTE mille magnifiques cigares de la Havane, reçus et à vendre par ANTO. COSTA, 16, rue Bonne.

POIVRE NOIR, ETAIN, SOUDE, &c.

VINGT CINQ sacs poivre noir de Sumatra, [illegible] BERNARD TURPIN, No 98, rue Vieille Levée.

Bureau du Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers s'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations sur la paroisse de Jefferson. [illegible] A. B. SEGER, Surintendant.

Etats Confédérés d'Amérique.

Extrait—Quartier Général du département No 1—Nlle Orléans, 24 mars 1862.

ORDRES spéciaux No 85—XXVIII—[illegible] Par ordre du major général Lovell, Ed. A. PALFREY.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de [illegible] ED. DUFOURESSIERS.

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, [illegible] J. E. DENEGRE, à la Banque des Citoyens.

A vendre à l'amiable.

Une jolie propriété, située à l'encoignure des rues Marigny et Urquhart, [illegible]

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. [illegible] LOUVE & LEBLANC.

Quartier Général du Département No 1—Nile Orléans, 29 mars 1862.

ORDRE SPÉCIAL No 71.

XXXIV—Il est, par les présentes, défendu aux officiers du service régulier de visiter un camp quelconque dans le voisinage de cette ville dans le but d'enrôler dans leurs compagnies des soldats qui n'ont pas été transférés par le Gouverneur de la Louisiane. [illegible] Par ordre du Major Général LOVELL. J. G. PICKETT, Assist. Adjudant Général.

Quartier Général, 1ère Brigade L. V. S. Camp Chalmette, 29 mars 1862. Ordre No 49.

I.—Conformément aux ordres généraux No 7, du quartier général de ce département No 1, il ne sera permis à personne, [illegible] Par ordre du Brigadier Général J. BUISSON. H. CHAPOTIN, Aide-de-Camp.

Brigade Européenne.—Quartier-Général.—Ordre général No 16.—Nouvelle-Orléans, ce 29 mars 1862.—[illegible] Par ordre de PAUL JUGE FILS, Brigadier-Général. MARK QUAYLE, Chef d'Etat-Major.

Brigade Européenne. Volontaires Français, Cavaliers. L'escadron montera à cheval et se rendra MARDI, 1er avril, à quatre heures précises [illegible] Le maréchal des logis chef, P. CAMILLE.

3me Régiment des Volontaires Français, (Alger).—Brigade Européenne.—[illegible] Le capitaine P. HOUGUE.

Brigade Européenne.—2me régiment des Volontaires Français—1ère compagnie.—[illegible] Le capitaine, A. REMES.

Volontaires Français—Deuxième Régiment—Troisième compagnie.—[illegible] L. D. LAPAULMIER.

Canonniers de Marine.—Régiment des Volontaires Français.—[illegible] A. FERRIER.

Brigade Française—Légion Française—Troisième Compagnie—[illegible]

Brigade française.—Deuxième Régiment.—[illegible] Le major MILHAU.

Garde Française.—Première compagnie.—[illegible] ED. MESNIL, sergent-major.

GARDE FRANÇAISE. 1me Compagnie. [illegible] L. FITERE, Sergent major.

Brigade Française—Légion Française.—Premier Régiment.—[illegible] ALBIN ROCHEREAU, colonel.

Brigade Française.—Deuxième Régiment.—Septième Compagnie.—[illegible] L. PETIT, Sergent Fourrier.

Brigade européenne—Vétérans Français—[illegible] L. DE HERISSON, sergent major.

Emprunt de $12.000 à $20,000.

A personne ou les personnes qui désireraient faire un placement sûr de leur argent, [illegible]

DEMANDE DE FORGERONS.

ON DEMANDE TOUT DE SUITE CINQ ou SIX BONS FORGERONS pour travailler aux pièces, chez E. TIMPE, rue Joséphine No 162.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE de fil de coton, [illegible] Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans. L. N. LANE, Propriétaire.

Etalon noir à vendre.

Un bel étalon noir, haut de 17 mains et demie. Il descend du célèbre BLACK HAWK junior et de la fameuse jument DAMEED. [illegible]

Rum de Barataria.

Un des meilleurs du pays.

LE soussigné donne avis à ses acheteurs habituels, [illegible] L. MILLAUDON, 114 rue Bourbon.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux hydrauliques.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la direction, payable aux actionnaires le 1er avril prochain. S. E. PERCY, Secrétaire.

HUILE DE CHARBON

En huile pour graisser les machines.

A vendre en gros et en détail à raison de $1 50 le gallon [illegible] C. ESPINOLA, Pharmacien, 180 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine.

ON demande pour le Collège Jefferson un préfet [illegible]

L. C. Barbier & A. T. Wartemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 27, et Rue Povdras No 26.

A VENDRE,

Belle propriété dans le 1er District.

DEUX beaux magasins en briques, à trois étages, [illegible] JOHNSON & DENIS, 8, Passage de la Bourse.

Southern Engraving Establishment,

10, rue du Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, [illegible]

Comité de salut public.

LE bateau à vapeur SALLIE ROBINSON ayant été affrété par ce comité afin de transporter du vieux fer [illegible] GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

RHUM!

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main. A vendre par J. & J. TARDOS, 66, Vieille Levée.

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

E. WALLACH, affineur d'or et d'argent, [illegible]

DEMANDE.

ON demande des matelassières, deux armuriers, [illegible] THOMAS GRISWOLD & Co.

Savon! Savon! [illegible]

[illegible]

Quartier-Général du Département No 1.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1862. —Ordre Général No 16.—

I.—Mr. S. R. PROCTOR est nommé maréchal-prévôt de la paroisse de St-Bernard.

II.—Mr. Wm. Freret ayant, pour cause de santé, envoyé sa démission de maréchal-prévôt du Premier District de la Nouvelle Orléans, le Juge HENRY M. SPOFFORD est nommé maréchal-prévôt pour le remplacer.

Par ordre du major-général Lovell, JOHN G. DEVEREUX, Ass.-Adj.-Gén adjoint.

Brigade Française—Légion Française—1er Régiment—6e. [illegible] G. CHAGNARD, capitaine 5e Cie. L. PETELLAZ, 7e Cie. E. DEPONSLANCHE, 8e Cie.

Brigade Européenne.—1er régiment.—Garde Française.—[illegible] PAUL LUCIANI, Chef de musique, No 136, rue Royale.

Bureau de la Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands.

21 mars 1862.

AVIS est donné que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu dans les bureaux de la Compagnie, rue du Canal, No 104, le LUNDI 7 AVRIL 1862, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi. CH. LESASSIER.

Volontaires, Attention!!

DEMANDE de volontaires pour remplir les cadres des *Vorhies Rangers* qui doivent servir sous le général Sterling Price, dans le Missouri. [illegible]

Demande de Couvertures

ET DE CHAUSSETTES,

POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, neuves ou d'occasion. [illegible] On a aussi besoin de CHAUSSETTES.

AU PUBLIC.

BUREAU du Télégraphe de police et d'incendie, Hôtel de ville, Nouvelle-Orléans, 19 mars 1862. [illegible] A. HEBERT.

BRIGADE FRANÇAISE.

LÉGION FRANÇAISE.

1ER ET 2me RÉGIMENTS.

Nlle-Orléans, 29 mars 1862.

Les capitaines réunis des compagnies du premier et du deuxième régiment de la Légion Française ont arrêté et les colonels, chacun en ce qui le concerne, ont approuvé les dispositions suivantes.

Le 1er régiment fera l'école de bataillon le LUNDI de chaque semaine. Appel à 3½ heures de l'après-midi.

Ecole de peloton et de recrues—1er régiment.

[illegible]

CHS HARISPE, 2me régiment. ALBIN ROCHEREAU, Colonel, 1er régiment.

Garde Française. Compagnie de voltigeurs. [illegible] G. ROMAIN, Sergent major.

Régiment des Volontaires Français.—Conformément à l'ordre général No 139, du major-général John L. Lewis, [illegible] Colonel P. ARTIGUE, 1er Régiment.

Officiel—par le Gouverneur. Quartier Général de la Milice de la Louisiane. [illegible] M. GRIVOT, Adjudant et inspecteur général.

Batterie des Gardes d'Orléans. Seconde compagnie. [illegible] L. H. PILIE. E. PITOT, sergent-major.

DEMANDE D'ARTILLEURS. [illegible] RENE E. CORTES.

VENTES JUDICIAIRES.

Félix Padron et alias vs L. Dejan et alias.

COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, No 3025.—Procès pour opérer un partage. [illegible] WILLIAM D. HENNEN.

VENTES A L'ENCAN.

Lot de vieux Cuivre, Tuyaux et Robinets, &c.

Aussi : Un jeu d'Evaporateurs en cuivre.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI, le 31 mars, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue St Louis, en face du dépôt de la ligne du Bayou Sarah.

Un jeu d'Evaporateurs en cuivre, avec tuyaux, fontes, &c.

Un lot de vieux cuivre, tuyaux en cuivre, robinets, &c. &c.

Conditions—Comptant.

Une grande maison en briques, à deux étages, dans la rue Bienville, entre les rues Prieur et Johnson, ancienne résidence du défunt— ESCLAVES.

Succession de feu Hippolyte Griffon.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Deux Terrains de prix dans la rue Casacalvo, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 3 avril 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, DEUX TERRAINS se touchant, situés dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Français, Moreau et Pais. [illegible]

PAR J. B. CROZAT, Encanteur, Bureau No 65, Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Petite maison dans la rue Congrès, entre les deux chemins de fer de la ville.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Cinq maisons confortables, sur la rue des Remparts (ci-devant Circus) entre les rues Julie et Girod.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible]

Terrains améliorés de prix. Propriété à l'encoignure des rues St-Louis et Claiborne. Deux terrains de prix dans les rues Orléans et Ste-Anne, Deuxième District.

Quatre terrains améliorés, de prix, sur la Lafayette Avenue et dans la rue Port, 3me District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 3 avril 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Propriétés dans le 2me District.

[illegible]

Propriétés situées dans le 3me District.

[illegible]

VENTE PAR LE MARSHAL.

VENTE par le marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs Mollère et Cyre. [illegible] C. S. BEVERLEY, Marshal des E. C.

$20 de Récompense.

[illegible] WILLIAM, [illegible]

$20 de récompense.

Partie marronne vers le 15 février dernier, ma cuisinière DOLLY, [illegible] JAMES LINDSEY.

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Rue Nlle-Levée, No 10, et rue Fulton, No 11.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches assorties. VENTE SANS RÉSERVE. PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 1er avril, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment de marchandises sèches de diverses sortes.

Conditions à la vente.

Brosses, provisions, articles en bois, étain et sel. PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vente partielle d'une cargaison reçue de la Havane.—Marchandises sèches, Huile, Savon, Papier, Cuivre, Plomb, de chasse, Amandes écalées, Vin, etc., etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Succession de Pierre Ried—No 18,367.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

[illegible]

Excellente Cuisinière Française. PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCerren, encanteur.

[illegible]

Excellente Cuisinière, Blanchisseuse et Repasseuse. PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCerren, encanteur.

[illegible]

Vente sans réserve de belles et agréables maisons de résidence sur la rue des Remparts.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de veuve S. Meterre—No 18,790.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

[illegible]

Succession de JOHN DESPEAUX—No 18 [illegible].

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Hayes & Saunders vs Aaron T. Dyson.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 2 [illegible]—[illegible] NEUF BALLES DE COTON, [illegible] JOHN F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Reiner & Marmont vs H. A. Schwamm.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,[illegible].—[illegible] JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

McCan & Harsell vs Solomon Brown.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,[illegible].—[illegible] UNE MACHINE A FAIRE DES [illegible] JOHN F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de dame Françoise Duvernay—No 18,[illegible].

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de dame Antonia Bermúdez, épouse de José Ribes.—No 18,[illegible].

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] E. MICHOT, Député greffier.

POMMADES.—[illegible] PAUL JUGE & PARDY, 42, rue de la Vieille Levée.